

Les principales décisions) des séances du 26 septembre et du 7 novembre 2011

26 septembre 2011

Indemnité de conseil du trésorier de Quimper-Municipale

Le conseil Municipal reconduit le principe du versement, par 17 voix pour, 11 contre et 1 abstention.

Centre Culturel L'Athéna – billetterie informatique

Travaillant actuellement avec le réseau Ticketnet, la Ville étend son partenariat à France Billet.

Ateliers de L'Athéna

L'atelier d'art floral reprend. Le tarif est de 100 € pour 10 séances d'1h30 à 2h.

Personnel Communal

Un nouveau régime indemnitaire est adopté. Son but est triple : reconnaître la responsabilité des agents, valider l'implication et les objectifs, favoriser le présentisme. L'enveloppe prévue à cet effet est de 100 000 €.

Agence postale

Un avenant à la convention sera conclu avec la Poste portant sur différents points de gestion courante.

Participation d'associations à des travaux

A Kerdévet, pour des travaux sur des portes, l'association des Fabriciens verse à la Ville la somme de 1 619 €. À la Chapelle de St-André, pour la pose de deux nouvelles portes et la remise en état des vitraux, l'association des Amis de la Chapelle verse à la Ville la somme de 4 747,30 €.

Petite Unité de Vie de Ti An Douric

Comme l'établissement gestionnaire dégage un excédent, la Ville perçoit pour 2010 l'intégralité du loyer, soit 72 000 €.

Initiation au breton dans les écoles publiques

2 classes de l'école primaire du Rouillen et 3 de l'école maternelle « Les Petites Feuilles » bénéficient du dispositif mis en place par le Conseil Général et soutenu par le Conseil Régional. La participation de la Ville est de 2 791,55 €.

Projets d'écoles

Un nouveau mode de financement est établi. Il prévoit une subvention à deux niveaux :

- *Une part fixe* : constituée d'une dotation forfaitaire par élève pour les activités et sorties extrascolaires ne pouvant s'intégrer dans un véritable projet de classe ou d'école (spectacles isolés, jouets de Noël,...).
- *Une part projet* : en fonction des projets formalisés au sein de l'école et/ou de classe(s).

Écoles publiques – participations croisées

Les participations d'Ergué-Gabéric et de Quimper sont de 50 € par Gabériscois scolarisé à Quimper (21 élèves) et par Quimpérois scolarisé à Ergué-Gabéric (29 élèves).

École privée

La convention pour la contribution forfaitaire de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée est reconduite jusqu'au 31 décembre 2013. Pour 2011, la dotation est de 594,52 € par élève.

Restaurant scolaire

La convention passée entre l'OGEC et la Ville pour la fréquentation du restaurant scolaire par les enfants de l'école privée est renouvelée jusqu'à l'année scolaire 2013-2014.

Crèche Les P'tits Lutins

La subvention de la Ville pour 2010 est de 24 533,44 €.

Transfert de la compétence eau potable à Quimper-Communauté

Ce transfert est voté par 23 voix, 2 élus votent contre et 4 s'abstiennent.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale définit et planifie le développement sur le territoire de Quimper-Communauté, du Pays Glazik et du Pays Fouesnantais, en se portant dans un avenir de 15 ans. Ce document est consultable sur le site internet du SYMESCOTO.

Rapport 2010 d'activités de Quimper-Communauté

Ce rapport peut être consulté sur le site de Quimper-Communauté.

Opération Jacques Cartier – bilan

En 2005, cette opération a été confiée par la Ville à l'OPAC de Quimper-Cornouaille pour la réalisation et la commercialisation de locaux commerciaux et tertiaires. Le bilan de clôture s'établit comme suit :

- Dépenses : 1 319 144,26 €
- Recettes : 1 335 207,25 €

Inventaire des zones humides

Le Conseil Municipal vote à la majorité – les 6 élus des deux oppositions s'abstiennent - la carte des zones humides établie par le SIVALODET pour la commune. 366 hectares de zones humides sont identifiées soit 9,3 % du territoire communal.

Autorisation pour le Maire d'ester en justice

Dans un contentieux engagé contre la commune par une riveraine sur les travaux de réaménagement de la route d'Elliant au Rouillen, le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune.

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet qui prévoit notamment le déplacement de l'aire d'accueil de Quillihuc.

Achats-marchés

Le Conseil Municipal prend acte des achats et marchés effectués par délégation accordée au Maire. Ces achats et marchés portent sur du

mobilier, des photocopieurs, du matériel informatique, la fourniture de papier, les travaux sur la RD 115 et sur les réseaux d'eau potable.

7 novembre 2011

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Marie-Pierre Puillandre remplace Marie-Pierre Jean-Jacques du groupe Ensemble à Gauche.

Personnel Communal

Régime indemnitaire – comité de suivi

Le Conseil Municipal désigne pour le représenter au comité de suivi :

- Comme titulaires : Jean René Blaise et Thierry Prigent
- Comme suppléants : Pierre-André Le Jeune et Cathy Crédou

Service Population - régime des permanences

La permanence du samedi est assurée par un agent, par roulement toutes les trois semaines. L'instauration du régime des permanences se traduit par une rémunération de 22,50 €.

Bibliothèques transférées à Quimper-Communauté – avenant à la convention

Suite aux modifications intervenues sur le parc immobilier des bibliothèques et médiathèques dans quelques communes de Quimper-Communauté, un avenant à la convention du 22 février 2005 sera signé.

Retable de la Chapelle de Kerdévet

Le Conseil Municipal approuve les projets d'étude historique et artistique et de travaux de restauration et de protection. Le coût total est estimé à 40 300 € HT subventionnable de 75 à 100 %.

Buffet de l'orgue et garde-corps de la tribune

Sur proposition de la Commission Nationale des Monuments Historiques, le Conseil Municipal donne son accord au classement de ces deux éléments.

Quélénnec : vente d'une parcelle

En 2003, la Ville a acquis une propriété située au carrefour de la rue de Quélénnec et du Chemin de Stang Vihannic, car la maison qui y était construite constituait un danger. Après démolition et alignement, il reste une surface à bâtir de 600 m² environ. Pour la vendre, le Conseil Municipal fait appel à candidatures par avis dans les quotidiens locaux et sur le site internet.

Aménagement du Centre de Lestonan – rétrocessions

La Ville acquiert à M. et Mme Girard leur propriété au prix de 210 000 €. La boulangerie qui y est installée sera transférée dans un nouvel immeuble, face au magasin Proxi. L'association gestionnaire des écoles privées cède gratuitement à la Ville l'emprise du parking situé devant l'école St Joseph-Ste Marie.